

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 3 pouvoirs

Date de convocation
24 février 2016

Date d'affichage
24 février 2016

L'an deux mille seize, le quatre mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Noémie GIROD, Jean-Pierre HAQUELLE, Catherine HAMEREL, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Thierry BESSON, Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Gérard FAUCONNET, Gérard KESTLER, Siva MOUROUGANE, Patrick VANET.

Représentés : Thierry BESSON par Colette PERNET, Gérard KESTLER par Catherine HAMEREL, Siva MOUROUGANE par Dominique DETERM.

Monsieur Jean ROULIN a été nommé secrétaire

Objet : **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LES TILLEULS DE FAGNIÈRES – CLASSE DÉCOUVERTE « NATURE ET ENVIRONNEMENT » - DEMANDE DE SUBVENTION**

N° de délibération : **2016_03_04_03**

Rapporteur : **Dominique DETERM**

L'école élémentaire les Tilleuls sollicite une subvention pour l'organisation d'une classe découverte « Nature et environnement ».

Elle s'éleverait à 700 €.

12 élèves de la classe ULIS et 26 élèves de CP/CE1 partiront les 2 et 3 mai 2016 à l'Espace Vacances « le Val d'Ante » à GIVRY EN ARGONNE

Dépenses

Transports, internat, encadrement d'activités de plein air, visites, séjour de l'enseignant et des deux accompagnateurs : **4 080 €**

Recettes

Familles :	40 €/élève X 38 élèves	1 520 €
Département :	5 €/élève X 38 élèves	190 €
Coopérative :		600 €
Conseil Régional :	13 € X 2 X 38 élèves	988 €
Divers (emballages cadeaux Noël Leclerc) :		150 €

Total **3 448 €**

Il est proposé de participer à la dépense à hauteur de 632 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative du 23 février 2016 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2016 ;

OUI l'exposé qui précède,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 632 euros à l'école élémentaire les Tilleuls. Cette somme sera ajustée éventuellement à la baisse en fonction du montant de la participation de la commune de Saint-Gibrien, qui sera arrêtée lors du conseil municipal prévu le 8 mars 2016.

Résultat du vote :

- Voix pour : 23

- Voix contre : 0

- Abstention : 0

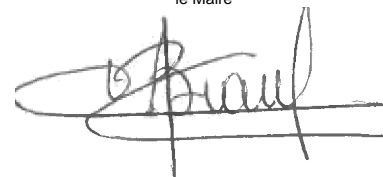
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 11/03/2016 à 10:51:56
Référence : b1d1ade912de7b2d1c8dd4838f39c87c1546769b